

## PRÉAMBULE

Afin de susciter la réflexion, nous avons choisi de présenter cette démarche sous la forme d'un plan de questionnement.

Ce plan vise à orienter les démarches d'aide technologiques qui sont choisies lors de l'élaboration d'un PIA.

## CONTEXTE ET CONSTAT

L'exploitation des technologies est omniprésente dans la recherche d'efficacité dans différents domaines de nos vies.

Les intervenants scolaires observent que les aides technologiques ont des impacts positifs sur la performance des élèves.



Voir CD – Témoignages et recherches

L'aide technologique fait de plus en plus partie des moyens qu'on envisage afin de supporter les apprentissages de nos élèves EHDAA et ce, dès le deuxième cycle du primaire.

La sanction permet maintenant l'utilisation de plusieurs aides technologiques à condition de l'avoir planifiée à l'intérieur de la démarche du plan d'intervention.



Voir CD – Sanction des études

Les défis qui demeurent dans nos milieux scolaires semblent être en lien avec la planification de l'utilisation au quotidien de ces aides technologiques

## INTENTIONS

Proposer une démarche qui facilite l'implantation et l'utilisation des aides technologiques afin de répondre quotidiennement aux besoins des élèves EHDAA.

Documenter les différents aspects administratifs et technopédagogiques qui sont en lien avec la sanction des études, le programme d'étude de l'école québécoise, les programmes d'aide financière et le plan d'intervention.

## ACCÈS AUX AIDES TECHNOLOGIQUES À L'ÉCOLE

### Mesure 30810

Cette mesure permet de faire l'acquisition de micro-ordinateurs, qu'ils soient portables ou non, de périphériques adaptés, d'équipements d'aide à la communication ainsi que de logiciels spécialisés reliés à des besoins particuliers.

L'argent alloué doit être à l'intention d'un élève dont les besoins spécifiques ont été déterminés dans le plan d'intervention.

Les équipements acquis par l'école pour un élève doivent le suivre tout au long de son parcours scolaire.

La direction peut faire une demande à la coordonnatrice des services complémentaires pour un élève handicapé avec un code reconnu (70% de l'enveloppe budgétaire) ou un élève avec une difficulté d'apprentissage (30%).

## AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

### Mesure 1117

Le programme d'allocation pour les besoins particuliers de l'aide financière aux études permet à certains jeunes éprouvant des troubles d'apprentissage de soumettre une demande de financement pour l'achat d'un ordinateur et de différents logiciels nécessaires à la poursuite de leurs études. L'équipement financé doit être utilisé par l'élève à la maison. Pour être admissible l'élève doit être atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue dont les troubles de langage oral et/ou écrit. Les parents doivent remplir le formulaire et une section doit être remplie par un orthophoniste, un audiologiste ou un ergothérapeute et une autre par un médecin.

Veillez noter que les services complémentaires de la CSOB supporteront la démarche d'une demande 1117 une fois que le milieu scolaire aura fait la démonstration de l'impact de l'utilisation des aides technologiques sur la réussite de l'élève. La demande sera toutefois traitée en tenant compte des délais et des priorités de la liste d'attente pour une évaluation.

### Équipe de travail

Christine Bourdages, orthophoniste  
Chantal Charron, conseillère pédagogique en adaptation scolaire  
Réjean Godbout, conseiller pédagogique en adaptation scolaire  
Éric Letendre, conseiller pédagogique, Récit



Service des ressources éducatives

# DÉMARCHE DE PLANIFICATION À L'EXPLOITATION DES AIDES TECHNOLOGIQUES

**L'ÉDUCATION**  
UNE RESSOURCE NATURELLE!

## ÉTAPE 1

Par où commencer lorsque nous voulons aider un élève à compenser une incapacité?

Portrait et besoins de l'élève  
Décrivez la situation de besoin de l'élève (incapacité, difficulté marquée). Quels sont les moyens que vous utilisez actuellement pour répondre à la situation de besoins de votre élève et quelles sont les limites de ces moyens?



Voir CD – Plan d'intervention au service de l'élève en bref (MELS)

En quoi le problème vécu par l'élève crée-t-il une situation d'iniquité ou d'inégalité des chances par rapport aux autres élèves de la classe ou des élèves de son âge?

## ÉTAPE 2

Si les aides technologiques peuvent répondre aux besoins, la ou lesquelles utiliser?

Y-a-t'il des personnes-ressources à consulter?  
Quelles sont les ressources disponibles dans mon milieu?  
Que faudra-t-il acheter, installer et dans quels délais?  
Y-a-t'il un programme d'aide au financement accessible?



Voir CD – Mesures financières / Mesure 30810 - synthèse

## ÉTAPE 3

Consignation au plan d'intervention

Comment consigner au plan d'intervention un objectif en lien avec les aides technologiques?

### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES (PDF)

L'élève utilisera un vocabulaire plus varié.  
Il déterminera la tâche à faire pour résoudre un problème et dégagera les données utiles

### MOYENS

Aides à la rédaction; Word-Q; Inspiration  
Aides à la lecture; Word-Q; Omnipage

## ÉTAPE 4

Comment s'assurer de la collaboration et de l'implication de tous?

- Les parents
- Les enseignants
- L'élève
- Les pairs
- Les intervenants



L'élève  
Les pairs

Voir CD - Témoignages

Voir CD – Références / Cahier troubles d'apprentissage

## ÉTAPE 5

### La formation

Qui doit-être formé? L'enseignant, l'élève, une personne-ressource, les parents, etc...  
Quels sont les besoins en formation pour la mise en place, quelles seront les échéances? Qui va assurer la formation? À l'école : L'orthopédagogue, l'éducatrice...? À la Commission scolaire : le conseiller pédagogique en adaptation scolaire, du Récit? Quelles seront les modalités d'accompagnement?



Voir CD – Formation / Tableau des aides technologiques CSOB

Attentes : Avons-nous besoin d'aide pour soutenir nos intervenants avec l'utilisation des aides technologiques?

## ÉTAPE 6

Application dans le quotidien

L'information a-t-elle été transmise aux intervenants concernés? Est-ce que l'organisation de la classe permet l'utilisation de l'aide prévue? Qu'est-ce qui peut aider les enseignants à intégrer à leur planification l'aide technologique prévue au PIA?



Voir CD – Outils et CD – Sanction des études

## ÉTAPE 7

Réguler sur l'ensemble de la démarche

À quel moment allons-nous nous asseoir pour s'assurer de la mise en œuvre des interventions prévues? Quelles traces conserverons-nous afin d'évaluer les impacts? Quand allons-nous réviser le PI afin d'y noter les résultats obtenus? Une fois la démonstration faite, pouvons-nous élargir l'aide à la maison? Avons-nous des actions à planifier afin d'assurer le transfert de l'information? À chaque année, des ajustements sont parfois nécessaires (retour à l'étape 3)



Voir CD – Mesures financières / Mesure 1117